

Introduction

Pour la première fois depuis sa création, l'association MASE Atlantique a organisé pour l'ensemble de ses membres une réunion de partage sur les « travaux en hauteur » le 29 avril 2009 chez Elengy, au Terminal Méthanier de Montoir de Bretagne.

Objectif

Le but de ces réunions de partage d'expérience est de créer une dynamique participative entre les entreprises adhérentes autour d'un thème Sécurité et Santé tout en partageant les expériences de chacun dans un domaine donné.



Méthodologie et Organisation

Le thème très fédérateur sur les travaux en hauteur a été choisi par le Conseil d'administration MASE Atlantique et approuvé par le Comité de Pilotage.

Ce dernier a constitué un groupe de travail et envoyé un questionnaire aux entreprises adhérentes afin de cibler leur problématique.

Les problématiques soulevées ont permis de constituer six tables rondes :

- Table 1 : Travaux de faibles hauteurs
- Table 2 : Points d'ancrage,
- Table 3 : Difficultés de manutention,
- Table 4 : Co – activité,
- Table 5 : Echafaudages et nacelles,
- Table 6 : Formations, personnel d'appoint, aptitude médicale.

Chaque table était composée d'un animateur et d'un secrétaire (pour la plupart, membres du Comité de Pilotage MASE Atlantique) avec des entreprises réparties selon leur problématique et leur nombre de participants.

Bilan

Sur 210 entreprises invitées, 31 ont participé à cette réunion d'échanges avec 58 personnes.

Un questionnaire de satisfaction distribué à la fin de la réunion a montré que les entreprises ont jugé globalement la matinée soit très intéressante soit intéressante.

Elles ont également proposé des idées de thèmes pour les prochaines réunions :

Risque chimique – Travail isolé – Risque routier – Gestes et postures – Manutention – risques électriques
Implication de l'encadrement chantier - Sensibilisation aux remontées d'informations – Environnement de travail – Visite entreprise – Ordre et Propreté
Document unique – Analyse des risques - Formation au poste de travail – Postes à risques - Plan de Prévention / PPSPS - ATEX – Habilitation travail en hauteur

Conclusion

Suite à ce retour d'expérience, l'objectif de l'association MASE Atlantique est de continuer cette démarche et de programmer une autre réunion d'ici la fin de l'année, a priori sur un des thèmes cités.

Introduction

Un des thèmes récurrent fut la problématique des travaux de faibles hauteurs avec l'utilisation des PIRL (Plate – formes individuelles roulantes), des échelles et escabeaux.

Animateur et Secrétaire

Animatrice : Christine Ollivier (membre du CoPil)
Secrétaire : Vanessa Postil (administrateur MASE Atlantique)

Participants

GEA Matal - Actémium Saint – Nazaire – SNEF –
Laval Mécanique – Hervé Thermique - SECAUTO



Problématique et Questions

- Utilisation de la PIRL : encombrement, poids, manutention et déplacement dans un véhicule
- Utilisation des échelles, escabeaux : port des outils, port du harnais / casque avec jugulaire et points d'ancrage ; travail dans des faux plafonds

Réponses et bonnes pratiques

- Filmer le personnel chargeant une PIRL sur le camion et privilégier le rangement dans le camion plutôt que sur le camion
- Privilégier l'équipement de protection collective
- Utiliser les échelles / escabeaux après analyse des risques en définissant les limites suivant les travaux – choisir du matériel professionnel
- Intégrer la problématique des accès et travaux en hauteur dès la conception des installations (y intégrer la maintenance ultérieure)
- Chiffrer la mise en place d'équipements de protection collective dès l'offre (différence de sensibilité sécurité selon le client)
- Choix de matériel large (escabeau avec rambarde pour monter – échelle escamotable)
- Formation au port du harnais de sécurité avec mise en situation et rappel régulier sous forme de causeries, visites
- Points d'ancrage mobiles et choix du harnais adapté
- Etre source de proposition auprès du client – faire des audits conjoints avec le client.

Introduction

Très lié à l'utilisation du harnais de sécurité, le thème des points d'ancrage est une problématique rencontrée de façon quotidienne dans les entreprises.

Animateur et Secrétaire

Animateur : Thierry Bonneau (membre du CoPil)

Secrétaire : Stéphane Le Gallèze (Vice – Président du CoPil)

Participants

GEA Matal – Technor Valves Services – SNEF – CTP
Environnement – CETE APAVE Nord Ouest – SCORI



Problématique et Questions

Qu'est – ce qu'un point d'ancrage ?

Analyse de risques ?

Réponses et bonnes pratiques

Ligne de vie fixe : affichage de la charge maximale, port du harnais, plombage des tendeurs, note de calcul, vérification des ancrages à chaque mise en service.

Ligne de vie provisoire : matériels vérifiés et contrôlés, personnels formés

Nacelle : accrochage s'il y a une obligation du constructeur ou présent dans le règlement intérieur.

Fortement déconseillé : garde – corps (pas de tenue dynamique), tuyauteries, éléments légers de charpente (panne)

Prévoir l'accès au point d'ancrage

Prendre en compte l'environnement, les autres EPI, la co – activité, le cheminement lors du travail

Prévoir le secours des victimes

Attention aux risques cachés (skydom, plafond, caillebotis...)

Inclure les notions de point d'ancrage dans les formations EPI (harnais) - devoir d'alerte et droit de retrait si besoin

Introduction

Les travaux en hauteur génèrent une difficulté de manutentionner le matériel, l'outillage tout en tenant compte de sa sécurité et de celle des autres (co-activité)

Animateur et Secrétaire

Animatrice : Marina Stephant (membre du CoPil)

Secrétaire : Laurence Chesneau (administratrice MASE Atlantique)

Participants

Timolor – Segula – Scori – Sita Remediation – Arcelor Mittal – Sita Solving? – Sogemi



Problématique et Questions

Comment éviter les chutes ?

Comment éviter leurs conséquences ?

La Communication

Utilisation de nacelles

Travail sur les crinolines / échelles / échafaudages

Réponses et bonnes pratiques

Par une bonne préparation de chantier (planification et éviter les travaux superposés)
Les EPI contre les chutes.
Limiter le stockage du matériel

Par le balisage adapté à la durée et aux activités – indiquer la nature du risque et la durée des travaux

Sensibiliser le personnel de son entreprise et celui des autres et la vigilance partagée

Ne pas utiliser la nacelle comme moyen de manutention ;
Utilisation d'un chariot manuscopique
Utilisation d'un treuil ou d'un palan

Utilisation de sacs à dos, d'une corde avec balisage de l'aire – utilisation de longues porte outils – respecter la réglementation – amarrage de l'échelle – filet latéral sur l'échafaudage

Introduction

Lorsqu'un travail en hauteur doit être effectué, cela génère très souvent des risques de co-activité pour soi et pour les autres.

Animateur et Secrétaire

Animateur : Philippe George (Président du CoPil)

Secrétaire : Guillaume Lebaron (membre du CoPil)

Participants

GEA MATAL – Sita Solving – SEGULA Technologies –
GDE – Le Pessec Ingénierie – Schneider Electric –
SIEMO – CTP Environnement – SECHE Eco Services –
COMI – FOURE LAGADEC



Problématique et Questions

Présence simultanée d'activités qui entraînent des risques pour les intervenants alors quelles pourraient être faites à des moments différents

Petit travail à effectuer en co - activité

Passage de personnes sous un chantier en hauteur (balisage au sol)

Montage et réception de l'échafaudage par rapport à l'adéquation client

Monter sur des grues, des ponts roulants en service, sans protection, avec des personnes en dessous, avec un éclairage insuffisant

Problématique des petits dépannages dans l'urgence sans planning

Présence d'ouverture dans un plancher (= travail en hauteur)

Modification sauvage des échafaudages (co – activité)

Problématique du coût de la sécurité collective

Encombrement sur les échafaudages

Risques de co – activités non connues ou non identifiées

Réponses et bonnes pratiques

Coordination / Planning

Analyse de risque à effectuer entre le client et les entreprises extérieures et présence d'un donneur d'ordre sur place.

Travailler en heure décalée

Balisage: rubalise dédiée à la sécurité et panneau sur la rubalise afin d'identifier le bon côté du balisage et d'informer sur le risque

Respecter les règles d'adéquation d'utilisation

Faire un Plan de Prévention pour chaque intervention ; provoquer une réunion de coordination – analyse de risque pour chaque intervention.

Fournir une grille d'analyse aux intervenants pour suppléer à l'absence de support chez le donneur d'ordre

Rappeler qu'il est très dangereux d'ouvrir un trou dans un plancher, l'ouverture doit être protégée

Rappeler que personne ne peut modifier un échafaudage excepté un échafaudeur.

Cohérence du coût / délai / qualité / sécurité – Importance du client dans la prise en compte de la sécurité et la préparation du travail

Rangement et Contrôle

Importance d'une réunion d'ouverture des travaux avec visite des lieux et utilisation de check list avant intervention

Introduction

Les Equipements de Protection collective sont une garantie de travailler en sécurité. Il faut y associer également leur vérification ainsi que la formation des personnes les réceptionnant et les utilisant.

Animateur et Secrétaire

Animateur : Erwan Gauthier (membre du CoPil)

Secrétaire : Bertrand Cordier (membre du CoPil)

Participants

Scori – Razel – Yara France – Partnaire Atlantique – SARL Bernard – Alpha International – SAS Séjourné – Seche Eco Services



Problématique et Questions

Que peut – on dire sur les nacelles ?

Port du harnais dans la nacelle ?

Vérification des appareils loués ?

Equivalence entre le CACES 3B et 1B

Bonne pratique pour les nacelles louées ?

Vérification des harnais : ce qui est à vérifier et par qui ?

Formation à l'utilisation des échafaudages

Durée de la formation montage d'échafaudage

Qui doit réceptionner un échafaudage ?

Vérification journalière ?

Réponses et bonnes pratiques

Eliminer le risque, privilégier les protections collectives, Recommandation de la CRAM,; pour les intérimaires, les agences d'emploi imposent le CACES. L'employeur peut former en interne aux risques associés au maniement des nacelles.

Le harnais est obligatoire si la notice d'utilisation de la nacelle le précise. Si le point d'ancrage est présent dans la nacelle, le port du harnais est préconisé (le garde corps de la nacelle n'est pas un point d'ancrage).

Les documents de conformité des engins doivent être fournis par le loueur

Avec une formation théorique identique, le CACES 3B pourrait inclure le CACES 1B

Demander les documents de vérifications théoriques avant le lancement des chantiers. (regarder s'il y a des remarques notifiées)

Contrôle des harnais par un organisme extérieur, mais cette vérification peut être effectuée par un personnel formé.

Lors de l'accueil sécurité, formation / information à l'utilisation de l'échafaudage (Recommandation CRAM R408) : signaler les anomalies, ne pas modifier l'échafaudage, fermer les trappes d'accès.

Recyclage préconisé par la CRAM (3 ou 5 ans)

L'Arrêté de 2004 impose la réception de l'échafaudage au demandeur (Adéquation du besoin) – Définir les points à vérifier pour l'utilisation (par une procédure interne) – Formation sur le Travail en hauteur permet de donner au personnel les points à vérifier avant intervention.

C'est l'utilisateur qui doit le faire – Cette vérification permet de vérifier que l'échafaudage n'a pas été modifié depuis la dernière utilisation (état de conservation notifié dans un carnet)

Introduction

La réglementation demande dans le domaine des travaux en hauteur des formations associées à des aptitudes médicales aussi bien pour le personnel organique de l'entreprise que pour le personnel d'appoint.

Animateur et Secrétaire

Animatrice : Fatima Sef Saf (membre du CoPil)

Secrétaire : Stéphane Gastebois (membre du CoPil)

Participants

Dongisol – Nema Formation – Partenaire Atlantique – Lafarge Ciments – SAS Séjourné – Siemo – Ineo – Razel – Veolia - Startpeople



Problématique et Questions

Problématique du vertige

Travail sur toiture de courte durée, non sécurisé (ex : antenniste)

Poste confié au personnel d'appoint différent de celui prévu

Anticipation des travaux et organisation des ressources au niveau des entreprises

Réponses et bonnes pratiques

Développer un tutorat / accompagnement de la personne ayant le vertige

Il existe des « sacs à lancer » pour une ligne de vie provisoire mais l'utilisation est limitée.

Droit d'alerte et de retrait de l'intérimaire

Donner la formation « Travail en hauteur » systématiquement

- Préparation en amont des interventions.

- Pour l'organisation des travaux, un chef de chantier est systématiquement dédié pour la vérification des échafaudages - formation au montage et la vérification.- Engagement Sécurité sur le système MASE - accueil sécurité systématique en fonction du chantier - présentation PPS/plan de prévention - 3 visites par mois surprises (chantier au hasard) - visite des postes de travail - montage par des sous traitants/ la plupart échafaudages client

- Intégrer les nouveaux dans une équipe

- Formation pour les échafaudeurs dans les centres pas forcément suffisante/efficace. Compléter la formation avec un système de compagnonnage.(temps nécessaire pour "former" 6 mois)

- Formation avec les risques spécifiques de certains sites industriels: règles différentes de celles données dans la formation

- Si le travail ne correspond pas à la mission prévue, l'intérimaire a la possibilité de refuser.

- Il existe des accords cadre entre les entreprises utilisatrices de personnel intérimaires et les entreprises de travail temporaire (Réunion 1 fois par an avec une formalisation entre les deux sociétés)

- Visite de chantier 2 fois par an avec l'entreprise de Travail temporaire pour voir la réalité des chantiers = Partenariat

Rappel que l'intérimaire ne doit pas venir avec son matériel de sécurité (uniquement chaussures et casque)

- 1 harnais par personne

- Responsabilisation des chefs de chantier - envois des documents sécurité au domicile pour personnel de chantier (peu présent en en agence, ETT)